CONSEIL MUNICIPAL DE BERNAC-DEBAT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2022

Liste des présents : 11

Absents excusés: PEYTAVI Nathalie, BERNARDEZ Patricia, DOUBLET Cédric, SARRAMEA Nicole (procuration Anne

SOULIE)

Secrétaire de séance : JEANNOT Daniel

ORDRE DU JOUR:

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2021

Quelques retouches étant à apporter au procès-verbal, il est proposé de reporter son adoption lors du prochain conseil municipal

Délibérations

Demandes de subventions

FAR: Il est proposé de présenter au FAR 2022, le programme de travaux suivant estimé à 43 687€ H.T.

- 1ère tranche de travaux d'enfouissement de réseaux (secteur Poste Pont du Caparieu)
- Réfection des peintures intérieures et extérieures du fronton de la salle des fêtes
- Travaux sylvicoles préconisés par l'ONF
- Eclairage du city-stade
- Travaux de voirie

La subvention sollicitée est de 20 000 €

Au titre de la <u>**DETR**</u> 2022, la commune souhaite présente un dossier de demande d'aide pour la rénovation de la cuisine de l'école.

Des demandes de devis ont été faites et la dépense a été estimée à 47 461 € H.T (équipements compris) La DETR est sollicitée à hauteur de 60% du montant HT des travaux.

Adopté à l'unanimité.

Pacte de gouvernance proposé par la CA TARBES LOURDES PYRENEES

La CA TLP a saisi l'ensemble des communes de son territoire pour avis sur son projet de pacte de gouvernance. Ce pacte a pour but de définir les modalités d'association des élus et des citoyens à la prise de décisions.

Adopté par 12 voix pour et 1 abstention

> Travaux de régulation des débordements de la Bouey :

Suite aux premiers travaux d'aménagement réalisés par la commune et le SMAA sur le cours d'eau de la Bouey afin de restaurer ses capacités d'écoulement et pour faire suite à l'étude qui a également préconisée d'augmenter le gabarit hydraulique du pont, une convention a été proposée par le Département (propriétaire de l'ouvrage) à la commune et au SMAA pour définir les modalités d'intervention sur le pont.

La commune devra être partie prenante dans la réalisation de ces travaux, notamment pour organiser les conditions de circulations, qui devraient avoir lieu lors de la prochaine mise en sommeil du ruisseau.

Adopté à l'unanimité

Vœu proposé par le Département des Hautes-Pyrénées concernant le projet de la loi dite « Climat et Résilience

La loi dite « Climat et Résilience » va imposer de fortes contraintes foncières dans les futurs documents de planification qui obèrent l'avenir et le développement notamment des communes rurales.

Si la réduction de la consommation des terres est un enjeu, il doit tenir compte des spécificités locales pour répondre efficacement à l'objectif de freiner l'étalement des métropoles et la réduction des terres agricoles.

Telle qu'elle est proposée, la loi permet encore le développement des territoires à forte concentration urbaine au détriment des territoires ruraux et de montagne qui portent seuls le poids de la compensation.

Considérant que :

- L'objectif de réduction par deux de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers dans les dix prochaines années basé sur la consommation observée au cours des dix années précédentes pénalise paradoxalement les Hautes-Pyrénées qui en ont peu consommé, notamment la ruralité et la montagne ;
- Un département comme les Hautes-Pyrénées sera fortement contraint dans sa capacité à accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités, alors qu'un nombre croissant d'urbains aspire à venir y vivre ;
- La loi va amplifier des déséquilibres déjà existants en terme d'aménagement, avec par exemple des établissements scolaires en sur effectifs dans les métropoles quand des écoles ou des collèges se vident en zone rurale et de montagne ;
- La grande réduction de la construction sans discernement est un frein au développement, y compris dans des projets de lutte contre le dérèglement climatique (production d'énergies renouvelables, relocalisation des productions et des services, infrastructures liées aux modes de transports doux, ...).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le vœu proposé par le Département des Hautes-Pyrénées qui :

- Demande que l'effort de baisse de l'artificialisation des sols soit commun et mieux partagé entre les territoires métropolitains et les ruraux ;
- Réaffirme avec force leur souhait de ne pas voir les campagnes et la montagne être mises sous cloche, mais rester vivantes et dynamiques ;
- Souhaite que les élus, aménageurs, entreprises et habitants des Hautes-Pyrénées puissent continuer à agir par l'innovation économique et sociale ;
- Attend que l'Etat accompagne et reste à l'écoute des collectivités rurales et de montagne pour qu'elles puissent continuer à accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités ;
- Est déterminé à poursuivre son action en faveur du développement des Hautes-Pyrénées ;
- Demande l'écriture d'une nouvelle loi Climat et Résilience ou la consultation des élus locaux permettant d'identifier les bons leviers pour atteindre l'objectif recherché en faisant prioritairement porter les efforts sur les territoires métropolitains qui sont ceux qui ont le plus contribué à l'artificialisation des sols durant les dix dernières années.

Questions diverses

Plantation de haies en partenariat avec la CA T.L.P et la Maison de la Nature à Puydarrieux

Suite à la réponse par la commune à l'appel à projet pour la plantation de haies champêtres lancé par la CA TLP, Madame le Maire propose d'organiser une journée citoyenne pour planter les 126 sujets en associant les élus, les enfants des écoles (suite à une intervention en classe) et bien sûr les parents d'élèves ou tout autre administré intéressé. Les lieux de plantations retenus se situent le long des berges de la Bouey.

La date proposée est le 12/03/2022, un contact sera pris avec les enseignants pour faire passer l'info aux parents. Une information sur le site internet de la commune sera également diffusée.

D'autre part, il faudra intervenir en amont pour préparer le sol, après discussion sur les différentes méthodes, il est convenu de voir avec les employés municipaux pour réaliser ces travaux.

La Maison de la Nature et l'Environnement animera cette plantation.

Elections

2022 sera une année électorale avec 4 tours d'élections à organiser

Présidentielles : 10 et 24 avril de 8h à 19h Législatives : 12 et 19 juin de 8h à 18h

Madame le Maire demande à chaque élu de prendre note de ces dates afin de se rendre disponible pour tenir le bureau de vote.

Coupes de bois

La coupe de bois prévue sur les parcelles gérées par l'ONF, réalisée par l'Entreprise BASTIE, est désormais terminée. Les personnes qui avaient réservé du bois seront contactées pour venir le chercher.

Des observations sont faites sur l'état de la forêt après passage des bucherons. Contact a été pris avec l'entreprise pour un état des lieux après coupe.

• Intervention d'élus représentants les parents d'élèves

Ils ont rencontré de façon cordiale les directeurs des deux sites pour évoquer notamment l'application du protocole sanitaire. Suite à la réunion, le protocole sanitaire sera activé dès qu'un cas de covid sera constaté dans une classe.

Constat commun entre parents et enseignants concernant l'accueil des enfants lors d'absences d'enseignants.

Même si cette situation est à déplorer, c'est l'Education Nationale qui doit assumer le temps scolaire et donc trouver des solutions. Le SIVOS DES A3B a pallié aux absences de personnel sur les temps périscolaires.

Les parents d'élèves remercient la municipalité et le SIVOS DES A3B pour la bonne gestion du personnel non enseignant pendant la pandémie. Ils demandent une clé de la salle des fêtes et l'autorisation d'y mettre une armoire de rangement.

La séance est levée à 21H15